



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

déchets ménagers

Question écrite n° 127113

Texte de la question

M. Jean Grenet attire l'attention de Mme la ministre de l'écologie, du développement durable, des transports et du logement sur la sortie du compost de déchet en produit. La décision arbitraire d'exclure de la liste positive le compost des déchets ménagers en mélange sans l'examen des analyses fournies par les instituts et laboratoires français reconnus pour leur impartialité dans le cadre réglementaire de la norme NFU 44051 apparaît comme une mesure d'inéquité à l'égard de la France. En effet, les collectivités, propriétaires des installations de valorisation organique, ont réalisé depuis dix ans de nouvelles installations de traitement pour répondre aux objectifs européens de diminution de gaz à effet de serre avec le retour au sol de la matière organique. Les collectivités ont répondu nombreuses à la campagne d'analyses des composts selon un nouveau protocole d'analyses propre à JRC. Il convenait que les résultats d'analyses établies selon ce protocole, indépendant de celui des États, méritaient d'être débattus. Au prétexte de la fin de la mission de JRC au 31 décembre, les résultats présentés sont partiels et partiels, aucune explication n'est fournie sur le mode opératoire suivi et des conclusions hâtives sont tirées sans présentation d'une quelconque analyse des risques sanitaires ou environnementaux, et pour certains paramètres non favorables aux biodéchets de les déclarer non recevables. Le déclassement d'un produit existant et reconnu, faisant l'objet d'une norme française est fort dommageable. C'est pourquoi il lui demande si elle entend demander intégration à l'échelle européenne ou son maintien à l'échelon français pour un usage national.

Données clés

Auteur : [M. Jean Grenet](#)

Circonscription : Pyrénées-Atlantiques (5^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 127113

Rubrique : Déchets, pollution et nuisances

Ministère interrogé : Écologie, développement durable, transports et logement

Ministère attributaire : Écologie, développement durable et énergie

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 31 janvier 2012, page 882

Question retirée le : 19 juin 2012 (Fin de mandat)